

la plus communément reconnue. Il confirme votre identité et votre droit de revenir au Canada.

Les Canadiens qui voyagent pourraient éprouver des difficultés à entrer aux États-Unis, à traverser le territoire américain ou à revenir des États-Unis s'ils ne possèdent pas une pièce d'identité valide portant une photo et une preuve de citoyenneté. Comme ils pourraient se voir imposer de lourdes amendes s'ils transportent des passagers n'ayant pas les documents voulus, tous les transporteurs (en particulier les compagnies aériennes, mais également la société ferroviaire Amtrak et les services d'autocar Greyhound) sont devenus beaucoup plus exigeants envers leurs passagers, qui doivent désormais être munis d'une pièce d'identité démontrant qu'ils sont admissibles au Canada. Or, le certificat de naissance et le baptistaire, par exemple, ne comportant pas de photos, les transporteurs aériens ne les acceptent plus à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une pièce d'identité valide portant une photo. Il est même arrivé que des transporteurs qui amenaient aux États-Unis des Canadiens détenteurs d'un billet aller-retour aient refusé de les ramener au Canada s'ils n'avaient pas sur eux de pièce d'identité valide portant photo et

une preuve de citoyenneté canadienne.

Par conséquent, un grand nombre de voyageurs ont dû communiquer avec une mission diplomatique du Canada aux États-Unis pour obtenir de l'aide. En pareil cas, la mission doit vérifier la validité de leurs documents auprès des autorités provinciales et fédérales concernées, ce qui prend un certain temps. Pour éviter ce genre d'ennuis, lorsque vous vous rendez aux États-Unis (ou dans n'importe quel autre pays), n'oubliez pas que le passeport canadien est le moyen le plus sûr de prouver votre citoyenneté canadienne et constitue la pièce d'identité portant photo la plus universellement reconnue. Il est donc recommandé d'emporter votre passeport canadien chaque fois que vous allez aux États-Unis.

La double nationalité

Il arrive que certains Canadiens possèdent à la fois la citoyenneté américaine et la citoyenneté canadienne parce qu'ils sont nés aux États-Unis, qu'ils ont été naturalisés citoyens américains ou que leurs parents sont citoyens américains. Cette situation n'est pas désavantageuse (en fait, elle peut même régler certains problèmes), mais vous devriez